

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-265801944-20230406-DEL06042023_07-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Jacqueline PASIN, Administratrice
Nathalie GEMZA, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Jean-Jacques MARAND, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (3) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN

DEL06042023- 07

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET LE SECOURS CATHOLIQUE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2021, portant conclusion d'une convention de partenariat avec l'équipe de Nevers du Secours Catholique pour les années 2021 à 2023 ;

Considérant les actions développées par l'équipe de Nevers du Secours Catholique visant à rompre l'isolement des personnes (accueil, ateliers, repas partagés, etc.), les aides financières accordées aux ménages adressés par les Services Sociaux et le C.C.A.S. pour compléter les soutiens des organismes publics et leurs interventions en faveur du public migrant via les "jardins partagés" ;

Considérant les relations régulières établies avec l'équipe du Pôle Solidarités-Insertion pour des interventions auprès des publics accueillis et la participation du Secours Catholique au partenariat et aux travaux menés sur le territoire sur le thème de l'aide alimentaire ;

Considérant la demande de subvention formulée par le Secours Catholique pour l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention signée avec le Secours Catholique, fixant le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2023, à hauteur de 2 000.00 € ;
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

